

L. J. B. ...
Bibli. ...

LE CHOC

ORGANE

S'ÉDIFIER
ET SE
SOUTENIR
RÉCIPROQUEMENT.

DE L'UNION ST-JOSEPH

DE ST-HYACINTHE.

Et de la C. M. B. A.

Vol 1

St-Hyacinthe, 11 Février 1892

No. 47

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

— A bon marché —

DES CHAUSSURES

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

LEWIS & CO

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P. Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

PAQUETTE & GODBOUT

Epiceries de Familles

EN GROS ET DETAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

— COIN DES RUES —

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.

On n'emploie que du bois de première qualité.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité : FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

Magasin du Bon Marche

ETABLI EN 1877,

Dans l'intérêt de ceux qui aiment à payer comptant et à Bon Marché pour leurs

Marchandises Seches

—Au Nos. 29 et 48—

RUE DE LA CASCADE

Toujours en mains un assortiment considérable de Marchandises Seches de Choix, Articles de Fantaisie, Broderies, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

FONDS DE BANQUEROUTE

A très bas prix.

Indiennes Cotons, Ducks, Jeannettes, Shirts, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la Livre.

ESCOMPTE TRÈS LIBÉRAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

Le magasin continue toujours son commerce de spécialité en Fleurs, Provisions et Produits de l'Ouest, (En gros et en détail.)

Au plus Bas Prix.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe.

J. H. MORIN

—MARCHAND DE—

FER, HUILES, PEINTURES, Etc.

SPECIALITES :

Fornaises et Poêles de Cuisine,

Les meilleurs et les plus économiques,

Ferronneries de toutes sortes à des prix qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M. O. Brodeur

St-Hyacinthe.

1er Oct. '91—1 a.

Librairie du Sacre-Coeur

Tapisseries ! Décorations de plafonds ! Bordures !

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

L. A. CHOQUET & FRERE,

Coin des rues Cascades et Mondor, St-Hyacinthe.

GROS ET DÉTAIL.

FUMÉZ LE

CIGARE C. M. B. A.

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention du Grand Conseil de la C. M. B. A., tenue à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale 29, d'Ottawa, ont su l'apprécier lorsque M. le chevalier Campeau, délégué suprême, leur a présenté des spécimens.

Bien que manufacturé au Canada ce cigare ne contient que du PUK TABAC DE LA HAVANE. De tous les cigares à 5 cts, le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère ; veuillez donc lui faire un accueil FRATERNEL.

FRERES, veuillez bien choisir dans votre localité une maison de commerce recommandable qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette maison à la succursale No. 101, Trois-Rivières, ainsi qu'à moi-même.

EDOUARD MALHIOT,

Membre de la succursale No. 101.

JOS. DALBEC

SELLIER

Rue Cascades, St-Hyacinthe,

Spécialité : Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

C. ROULLEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moulee, Son, Grn, etc., etc.

AUX FROMAGERS !

TOUTS LES ARTICLES NÉCESSAIRES POUR LES FROMAGERIES

—Tels que :—

Coton, Présure, Couleur, Moules grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée !

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE, Q^{ue}.

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'Echo, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE,

Grand Président.

A l'Exécutif du Grand Conseil du Canada,

CHERS FRÈRES.—Conformément au désir manifesté par notre dévoué Grand Président dans sa circulaire du 5 mai dernier, notre succursale a cru de son devoir et de l'intérêt de ses membres et de l'association en générale, d'émettre son humble opinion sur la question de la séparation d'avec le Conseil Suprême.

Depuis la réception de cette importante circulaire, nous n'avons cessé de considérer cette question épineuse avec toute l'impartialité possible et de l'étudier sérieusement sous toutes ses faces. Là c'est avec beaucoup de satisfaction, qu'à notre dernière séance, spécialement convoquée à cet effet, nous en sommes venus, à l'exception d'un seul membre, à une conclusion unanime.

Notre succursale, ne peut et ne veut, pour aucune considération, accepter les vues émises dans la dite circulaire. Nous sommes entièrement opposés à la séparation soit totale ou financière d'avec le Conseil Suprême, et cela pour maintes raisons majeures dont voici les principales :

1o En entrant dans l'association nous nous sommes librement et sciemment engagés à observer fidèlement et avant tout la constitution et les ordonnances du Conseil Suprême, et nous avons eu pour but principal de former une puissante confraternité catholique, pouvant recevoir dans son sein toutes les races et les nationalités du continent américain et même de la chrétienté tout entière, afin d'améliorer la condition morale, intellectuelle et sociale de ses membres, et de contre-carer les influences pernicieuses des sociétés occultes, dont les ramifications s'étendent par tout le monde. Conséquemment nous n'avons pas à nous plaindre d'une situation que nous avons acceptée volontairement et de propos délibéré. Au contraire, nous devons nous en réjouir et faire tout en notre pouvoir pour la maintenir ; car, d'après nous, la séparation serait l'anéantissement du but, à jamais louable, que nous nous sommes proposé, en devenant membre de la C. M. B. A. Ce serait la rupture des liens d'amitié et de charité chrétienne par lesquels nous nous sommes unis par un engagement solennel et sacré, lequel engagement nous ne saurions briser maintenant, sans forfaire à l'honneur et à la foi jurée. Plus tard, si l'administration de l'exécutif suprême nous est préjudiciable, et si l'attachement fraternel que nous lui portons est méconnu, et nos droits lésés, alors il sera temps d'élever la voix et d'agiter cette malheureuse question.

2o Tout en admettant que depuis la formation du conseil du Canada nous avons payé plus que nous avons reçu, il n'est pas démontré par aucun calcul sérieux ou argument plausible et irréfutable que cet état de choses doive continuer bien longtemps. Au contraire, l'étude sérieuse des chiffres, la comparaison des proportions et l'expérience des sociétés similaires à la nôtre, font prévoir dans un avenir rapproché le jour où les Canadiens recevront plus que leur quote-part du fonds bénéficiaire. La proportion presque toujours croissante des mortalités au Canada vient à l'appui de notre assertion. D'ailleurs, l'objection de payer quel-

ques centins de plus par membre, fut-elle inattaquable, ne saurait nous arrêter avec la sang froid calculateur de l'égoïsme. C'est une considération trop infime pour l'opposer à la somme de garantie et de protection que nous assure notre affiliation à nos frères des Etats-Unis. Nous considérons qu'il ne serait pas prudent pour les membres du Canada, au moment où notre moyenne des mortalités se rapproche rapidement de la moyenne générale, d'abandonner la sauvegarde que nous offre la co-opération de 40,000 membres pour se contenter de celle offerte par 7,000, et de renoncer à l'assurance que nous donne un fonds de réserve de \$100,000.

3o Légalement parlant, la séparation totale implique et décrète :—

a. La reddition complète aux membres du " Statu quo ", ou au Conseil Suprême de tous les biens, meubles et immeubles, des succursales du Canada.

b. L'abandon de tous les fonds et propriétés du Grand Conseil.

c. La perte de tous les argents déjà payés.

d. L'impérieuse nécessité de former une nouvelle association en opposition à la véritable C. M. B. A., sans rien dire de l'incertitude des membres actuels d'être admis dans cette nouvelle société.

4o. Un moyen terme nous est proposé dans la circulaire du Grand Président, savoir : — une juridiction bénéficiaire limitée, telle que celle en force dans " l'Ancient Order of United Workmen. " Si nous comprenons bien ce système, il est basé exactement sur le même principe que l'Union actuelle des différents Grands Conseils, si ce n'est qu'à notre point de vue il serait cause de beaucoup de difficultés et de désagréments. Nous préférons donc le système actuel qui a toujours donné satisfaction et contre lequel aucune objection sérieuse n'a encore pu être soutenue.

5o. En ce qui regarde la radiation de la clause concernant la séparation bénéficiaire, nous croyons devoir laisser au Conseil Suprême, qui est l'autorité compétente, la charge, à sa prochaine convention, de confirmer cette action si elle est légale, ou de la légaliser si elle ne l'est pas. Mais cette clause, croyons nous, ne devrait jamais être réintégrée dans la constitution, car elle promulgue un principe faux et contraire au but de l'association, principe qui, s'il était mis en pratique, occasionnerait non-seulement l'anéantissement du Conseil Suprême par la séparation de tous les Grands Conseils, mais encore la destruction de ces derniers, par la séparation des succursales.

Telles sont les vues que nous croyons devoir émettre sur cette grave question qui passionne et inquiète l'esprit de plus d'un membre et enraie fortement le progrès de la société au Canada. C'est avec le respect le plus fraternel que nous les soumettons à l'exécutif du Canada. Puisse cette difficulté et cette discussion néfaste avoir leur terme prochainement. Puisse la paix et l'harmonie régner partout ; et fasse le ciel que la charité, cette âme des vertus et la fin de toute société de secours mutuel, embrase tous les cœurs de ses feux divins et consolateurs. Avec ces sentiments nous en avons la douce persuasion, notre société, " comme un grain de sénevé, grandira rapidement et

“ prospérera à un tel point, que, d'une extrémité à l'autre de ce continent, ses branches couvriront de leur ombrage tous les hommes de bonne volonté, désireux de jouir de la paix, annoncée par les anges aux bergers de Bethléem.”

En terminant, nous voulons une fois de plus manifester à notre estimable et dévoué Grand Président notre affection vraiment fraternelle et la pleine confiance que nous avons dans le zèle et les sentiments qui l'animent, nonobstant notre diversité d'opinion avec sa circulaire.

Donné à Ottawa, ce 12 décembre 1891, avec le sceau et l'approbation de la succursale 59, sous le seing de

(Signé) H. CHATELAIN, Président,

Et les contresings de

(Signé) L. N. CAMPEAU, Ptre. Chan. Directeur spirituel.

(Signé) S. G. LASSALLE GRAVELLE, Chancelier.

(Vraie copie)

UNION ST-JOSEPH

(Suite.)

À la réunion du 6 décembre, il est résolu qu'un représentant soit choisi dans chaque quartier de la ville ; que ces représentants réunis constituent le Comité d'enquête pour l'examen des aspirants, avec charge aussi de remplir certaines autres fonctions particulières. Les premiers titulaires choisis unanimement, furent : Quartier No 1, Eusèbe Brodeur ; Quartier No 2, Charles Ledoux ; Quartier No 3, Joachim de Langis ; Quartier No 4, Alexis Martin. Pour la paroisse, M. Romuald Choquette.

Il est ensuite résolu, sur motion de M. C. Ledoux, qu'un comité composé du Président, du trésorier, du collecteur trésorier, de son assistant et du moteur soit chargé de revoir les règlements avec l'assistance d'un avocat, de les rédiger de manière à prévenir les complications qui pourraient résulter de leur état actuel et de les compléter en pourvoyant à quelques omissions importantes.

Sur proposition, aussi par M. C. Ledoux, il est résolu de modifier l'article II de la Constitution de façon à pouvoir admettre toute personne appartenant à la classe travaillante en général, en exceptant les hommes de profession,

et à fixer l'âge de quarante-cinq ans comme extrême limite pour l'admission.

Cette résolution explique clairement par elle-même le fait que quelques sociétaires ont pu être acceptés avant cette résolution à un âge relativement assez avancé et donne, clairement à entendre, — ce qui était en effet, bien que nous ne possédions plus la lettre de ce règlement — que les hommes de métier avaient été, jusque-là, seuls appelés à former partie de la Société. Par cette expression : de façon à pouvoir admettre toute personne appartenant à la classe travaillante, il est évident qu'on désirait apporter une modification à l'opposé qui paraît avoir existé originairement.

Il y eut amendement, — le premier, dont il soit fait mention — à cette motion, qui fut cependant exportée par 21 contre 4.

Sur motion de M. Léon Flamondon, il est également résolu que les amendes, pour absence aux réunions, soient toujours exigibles, si ce n'est par maladie ; 23 pour et 3 contre.

3 janvier 1875. Présidence de M. Ls. Côté. Après l'expédition de certaines affaires de routine, il est résolu que l'amende à être imposée aux absents ne leur soient pas changée pour cette séance.

Nous croyons que cette résolution eut été irrégulière si les règlements jusqu'alors adoptés eussent été, dans le temps, distribués aux associés et considérés, par ce fait, comme étant en vigueur. Nous ne croyons pas à la possibilité, encore moins à la nécessité de suspendre l'effet d'une règle quelconque : ce qui est règlement d'une application possible et même facile dans la plupart des cas doit rester applicable dans tous les cas.

Les raisons qu'on pourrait invoquer en faveur de la suspension de tel règlement pouvant être également en faveur d'un amendement de celui, il vaut mieux prévoir ces cas et déterminer les exceptions à la règle générale que de torturer cette dernière en l'appliquant aujourd'hui dans un sens qui n'est pas celui d'hier.

7 février 1875. En l'absence de M. Louis Côté, M. J. de Langis est appelé à présider.

Le Comité nommé *ad hoc* fait rapport que les règlements ont été par lui revus et corrigés suivant qu'il en a reçu instruction, puis imprimés pour la distribution d'iceux, laquelle distribution a lieu séance tenante à tous les membres présents.

Des remerciements sont ensuite votés à M. Dr Eug. St-Jacques, et pour son acceptation de la charge de médecin de la Société et pour

don
me
piran
U
J. de
charg
mem
Com
sort
7
Le
la de
appli
nous
le rap
decin
sieur
M.
prop
16 et
subst
pour
pirati
cun-n
ces p
28
Un
port
spécia
nérail
Mart
main,
talité
d'aille
ter.
4 a
Sur
convo
diman
Il e
tion d
solu d
de cou
télé c
à chôn
ner p
Le
voir.
II
de
appel
Aff
missio
en t
Lé

don généreux qu'il fait de ses honoraires comme tel, y compris l'octroi de certificats aux aspirants.

Un nouveau comité spécial composé de MM. J. de Langis, F. X. Tétréau et J. Benoit est chargé de préparer un modèle pour l'insigne des membres avec instruction de faire rapport au Comité de Régie qui décidera en dernier ressort de la forme et de la qualité de cet insigne.

7 mars 1875. Présidence de M. Louis Côté.
Le Comité de Régie fait rapport que, depuis la dernière séance, il a dû se prononcer sur une application pour bénéfices—la première, croyons-nous—de M. Alexandre Champigny et que, sur le rapport des visiteurs et le certificat d'un médecin, il a accordé les secours auxquels ce monsieur avait droit en vertu des Règlements.

M. Eus. Brodeur donne ensuite avis qu'il proposera, en temps convenable, que les articles 16 et 17 des Règlements soient amendés en substituant le mot "douze" au mot "trois" pour déterminer le nombre de mois, avant l'expiration desquels, à dater de sa réception, aucun membre ne pourra avoir droit aux bénéfices pour maladie ou à cause de décès.

28 mars. Présidence de M. Louis Côté.
Un grand nombre de membres, dit le rapport, sont présents à cette assemblée convoquée spécialement pour préparer l'assistance aux funérailles du premier confrère décédé—M. Ant. Martin. Ces funérailles eurent lieu le lendemain, lundi 29 mars, au milieu de la presque totalité des membres qui, comme par la suite d'ailleurs, s'étaient fait un devoir strict d'y assister.

4 avril 1875. Présidence de M. Louis Côté.
Sur la demande des membres, le Président convoque une assemblée extraordinaire pour le dimanche suivant, 11 avril.

Il est ensuite question d'organiser la célébration de la fête patronale. A cet effet, il est résolu d'offrir un pain bénit de circonstance dont le coût sera payé par contribution volontaire. Le très dévoué chapelain engage fortement les sociétaires à chômer dignement cette fête et à ne rien épargner pour lui donner le plus grand éclat.

Le Comité de Régie reçoit instruction d'y voir.

11 avril 1875. En l'absence du Président et des deux Vice-Présidents, M. Eus. Brodeur est appelé à présider.

Affaires de routine ordinaire telles que admission et enrôlement de nouveaux membres, en très grand nombre cependant.

Le dimanche, 18 avril de cette année 1875

eut lieu la première célébration de la fête patronale préparée d'avance et avec un très grand soir. Le rapport succinct qui nous en a été conservé, indique que le temps, très beau ce jour-là, permit la manifestation extérieure de la jeune et vaillante phalange des associés en corps avec insignes. Après la messe il y eut, comme cela se pratique encore aujourd'hui, procession et discours.

2 mai 1875. Présidence de M. Louis Côté.

Il est proposé, par M. F. Lajoie, que le vote, pour l'admission des membres ne soit pris que si demandé. Agréé, en opposition à amendement à l'effet que le vote soit pris au scrutin dans tous les cas.

L'avis de motion proposée par M. Brodeur, à la séance du 7 mars, est enfin à l'ordre du jour, ayant subi l'épreuve de trois lectures, comme c'était alors la règle. Après discussion, il est suggéré que la décision en soit remise à une prochaine séance.

En amendement, il est proposé d'en disposer, étant, ce que résolu et, ayant été fait, 33 ont voté pour et 27 contre.

En conséquence, ce premier projet d'amendement aux règlements fut perdu faute de réunir, comme il est encore nécessaire aujourd'hui, les trois quarts des votants.

Réplique aux Correspondants des Forestiers Indépendants

Enfin, nous avons une réponse ; mais hélas ! nous n'avons plus qu'un correspondant. Monsieur Gosselin a pris le parti le plus commode : celui de se retirer pendant la bataille. D'aucuns disent que c'est une fuite. Mais au moins M. Morin a le courage du désespéré ; il semble s'écrier : C'est moi qui suis Guillot gardien de ce troupeau, en conséquence il s'offre encore une fois en victime tout en faisant remarquer qu'ensuite il prendra lui aussi le parti le plus commode, —il ira rejoindre son confrère, monsieur Gosselin.

Deux pigeons s'aimaient d'un amour tendre :

L'un d'eux s'ennuyant au logis,

Fut assez fou pour entreprendre

Un voyage en lointain pays.

L'on connaît les tribulations de cet imprudent voyageur,

Voilà nos gens rejoints ; et je laisse à juger

De combien de plaisirs ils se paieront & leurs peines,

M. Morin est un beau causeur, mais il a

en horreur l'arithmétique, il s'est bien donné garde de nier l'exactitude de mes avancés touchant l'augmentation future des primes pour couvrir les déficits considérables en perspective dans un temps rapproché.

Je regrette beaucoup l'attitude prise par M. Morin dans sa réponse ; son nom d'homme véridique aurait certainement beaucoup à souffrir, si nos lecteurs n'étaient pas remplis de mensuétude pour ceux qui, dans *un sauve qui peut*, font des vantardises à la don Quichotte. "Nous avons été attaqués," dit-il, "sur l'administration financière de la Société, nous y avons répondu par des chiffres et des calculs qui n'ont pas été refutés." Des chiffres, ... des calculs, ... je viens de relire les articles de M. Morin, j'y ai bien trouvé l'énumération des promesses exhorbitantes qu'il fait, mais je n'ai trouvé aucun chiffre, aucun calcul établissant la possibilité de l'accomplissement de ses promesses. De plus, M. Morin, ayant prétendu que les 4,746 membres rayés ou suspendus étaient pour la plupart réintégrés dans leurs droits de membres le mois suivant, vient de recevoir un rude soufflet de ses supérieurs qui déclarent, dans le dernier No du journal de l'Ordre, qu'en effet ils comptent pour se maintenir sur ces trop nombreuses radiations et sur le *new blood*. Mais encore faut-il y compter décevement.

M. Morin n'a pas excusé non plus les salaires extravagants payés par son ordre par des exemples tirés des Sociétés de Secours Mutuel, mais a préféré citer de riches compagnies d'assurance. Encore une fois, votre Ordre est une assurance pure et simple ou une Société de Secours Mutuel. S'il est une assurance, pourquoi n'êtes-vous pas soumis à la surveillance gouvernementale et tenu de fournir les garanties exigées des autres compagnies ? Si vous êtes au contraire une association de Secours Mutuel, pourquoi renoncez-vous à tous les principaux principes organiques qui font la force et la vitalité de ces sortes de Sociétés ? "Une pareille association," dit un économiste distingué, "ne peut durer que si elle réunit des sociétaires animés d'un même esprit religieux ou national parfaitement connu, et sachant qu'ils peuvent compter les uns sur les autres. Il faut qu'ils unissent à l'esprit d'économie et de sacrifice, l'intelligence et la docilité, la générosité de sentiments et l'amour du travail." Où voulez-vous trouver chez vous la docilité et la générosité quand vos chefs, en s'accaparant la part du lion, détruisent du coup l'esprit d'économie et de sacrifice qui devraient régner incessamment dans

vos Ordre. Vous n'avez pas d'autre lien d'amitié que l'intérêt ; mais ce motif d'intérêt existe avec plus de garanties dans la plupart des autres associations de Secours Mutuel de ce pays et, de plus, elles ont le sentiment religieux ou national et l'expérience prouve tous les jours que ce n'est pas trop.

Au lieu de nous parler de ces sérieuses considérations, M. Morin aime mieux nous faire du sentiment et essayer de nous communiquer son enthousiasme pour la fraternité prônée par les Forestiers Indépendants. Je vous déclare que ça ne prend pas et que ça ne prendra pas. J'aime mieux la fraternité chrétienne de nos Associations Catholiques qui veut que tous et chacun des membres veillent à ce que la Société prenne tous les moyens à sa disposition pour que chacun de ces sociétaires ne contracte pas de mauvaises habitudes préjudiciables à lui-même ou à sa famille ; ou, s'il en a contractées, qu'il soit forcé de s'en corriger. Nous sommes tenus, comme vous, de nous secourir mutuellement dans les différents besoins ; à nous adresser de préférence les uns aux autres dans nos affaires ou nos travaux, comme membres d'une même famille. Mais nous sommes loin de proclamer comme vous que les protestants entendent souvent mieux que les catholiques la vraie charité ; au contraire nous soutenons que, possesseurs de la véritable doctrine chrétienne, nous savons mieux qu'eux être vraiment charitable. Pour nous l'autel, la patrie et la famille ont d'abord nos sympathies : nous soumettons l'individu à ces trois principes fondamentaux de l'ordre social, et en cela l'expérience nous prouve que nous contribuons beaucoup à l'avancement moral et intellectuel des sociétaires. Contrairement aux associations Maçonniques, Orangistes et quasi-maçonniques les sociétés Catholiques de Secours Mutuel s'occupent d'abord de la moralité de leurs membres, puis de leur inspirer l'amour de l'ordre, du travail et de l'économie en leur enseignant la prévoyance et l'esprit de sacrifice au profit de ceux que Dieu leur a donné à protéger et à aimer.

En terminant, laissez moi vous dire que je regrette toujours de voir des jeunes gens de talent consacrer leur temps et leurs lumières à faire prospérer des Sociétés étrangères quand nos associations locales, offrant à tous les points de vue de meilleures garanties, réclament et ont tant besoin de leurs secours : Je ne saurais trop vous engager à lire l'admirable lettre encyclique de Léon XIII : *De la condition des Ou-*

articles, surtout les quatre ou cinq dernières pages.

Ne voulant pas frapper un adversaire terrassé et criant miséricorde je vous laisse à méditer ces quelques considérations et vous tire ma révérence.

Le secours mutuel

Les Sociétés de Secours Mutuel sont une des plus utiles applications du principe d'association. La misère, nous l'avons dit d'ailleurs, n'a pas et ne peut pas avoir de remède plus efficace et plus salubre.

De toutes les institutions nombreuses et variées qu'on a pu opposer au fléau du *paupérisme*, aucune, mieux que ces associations, n'a accompli la tâche qu'on s'était imposée : celle de venir en aide directement aux soldats comme aux vétérans du travail. Pas une tentative n'a été couronnée d'un aussi beau succès.

Les secours facilement accordés ont détruit le sentiment de la prévoyance et de la responsabilité individuelle, agrandissant plutôt qu'ils ne l'ont restreint le champ de la misère. Le bien fait sans discernement entretient l'oisiveté ; il engendre le mensonge, la fraude, les artifices de toutes sortes.

Rien de semblable ne s'est produit dans les Sociétés de Secours Mutuel bien administrées parce que, dans ces dernières, l'assistance vient en aide à des maux réels, sans jamais primer le vice ni la paresse. Aussi, combien de familles honnêtes et rangées, vouées au travail mais aussi à la prévoyance, ont-elles vu entrer, à la suite de la maladie, un lugubre cortège de maladies ? Aucune, n'est-ce pas ?

Oui, avec nos associations mutuelles bien organisées, bien administrées, la misère ne vient pas tenir compagnie à la maladie.

Aussitôt qu'un membre tombe malade ; il lui est dépêché un visiteur pour veiller à ce qu'il reçoive au plus tôt et avec exactitude les secours auxquels il a droit. C'est la loi commune, sanctionnée par tous et pour tous. Au contraire, tout retard est blâmable et même puni sévèrement.

Et, celui qui s'approche d'un lit de souffrances n'a pas seulement cette mission de *bailleur de fonds* ; il en a une autre bien plus belle, celle qui en complète le caractère chrétien : le témoignage d'intérêt d'une bonne parole, d'un excellent conseil. Ce n'est plus un étranger, c'est un frère, un *solateur*.

Si au début, quelques objections, quelques répugnances inséparables des choses nouvelles ont pu jeter un peu d'hésitation dans les esprits, les faits aujourd'hui, qui sont plus forts que les préventions, doivent convaincre les plus incrédules.

J. A. C.

Extinction de la mendicité

Il faut rendre justice aux généreux efforts de tous ceux qui cherchent à résoudre le problème, il serait mieux de dire le mystère de la pauvreté. En cette matière, la charité elle-même peut avoir ses illusions !—Quelques économistes pensent que l'assistance mutuelle est appelée à donner cette solution.

S'il ne s'agissait que de lutter contre l'indigence, conséquence fatale de l'oisiveté, contre cette pauvreté éhontée qui conduit au paupérisme, laide hideuse et béante des temps modernes qui menace d'envahir la société ; s'il n'est question que de cette misère vagabonde que tous les législateurs anciens et modernes ont poursuivie et punie, et que le christianisme flétrit à l'égal de la paresse, nul doute que l'assistance mutuelle, *matérielle en même temps que morale*, en triomphera par la prévoyance et l'économie.

Mais il existe une pauvreté sanctifiée par le divin législateur qui l'a pratiquée lui-même : la pauvreté des malades et des infirmes, celle des vieillards, des veuves et des orphelins ; celle qu'on ne peut éviter, par suite de force majeure ; enfin, la pauvreté involontaire.

Celle-là existera toujours : elle entre dans les desseins de Dieu afin que, par l'aumône devenue obligatoire, les richesses puissent être changées en bénédictions.

L'ouvrier vit, assez ordinairement, au jour le jour, du fruit de son travail. Si, dans les temps meilleurs, il n'a pas eu soin de prévoir les temps mauvais, viennent les maladies, les infirmités ou les accidents de quelque nature qu'ils soient et, nécessairement, il tombe dans la misère.

Si cet ouvrier avait appartenu à une Société de Secours Mutuel, il aurait versé chaque mois, dans une caisse de prévoyance, une épargne qu'un travail, quelque peu lucratif qu'il soit, lui permet toujours de réaliser, cette épargne représente la privation de quelques onces de tabac, d'une goutte d'eau-de-vie : c'est la réforme d'une habitude toujours inutile, souvent nuisible.

Avec ce léger sacrifice, il aura assuré, pour sa famille, les ressources nécessaires à l'existence et, pour ses vieux jours, il aura ménagé une petite pension presque suffisante pour sa condition.

Que toutes les gens de bien se pénétrant de cette pensée et, par la prévoyance répandue et généralisée, ils auront puissamment contribué à l'amélioration de toutes les classes. Qui peut, en effet, compter sur sa position, s'il ne s'est mis en garde contre les revers et les événements imprévus.

Membres honoraires

On ne recherche pas assez, dans nos Sociétés, l'admission de membres honoraires. On les en éloigne généralement, au contraire grâce à certains préjugés qu'il faudrait combattre.

Tandis que la cotisation des membres participants représente ce qui leur revient, en vertu d'un droit strict, dans les cas de maladie ou autres circonstances prévues—lequel droit représente l'acquit d'une dette et d'un engagement positif, respectivement, le versement des membres honoraires répond aux bons sentiments et aux bons instincts de la Société et représente le bien qu'elle peut faire ; elle lui épargne le regret de se montrer égoïste ou juste au nom de la prudence et lui permet de secourir ceux qu'elle serait forcée d'éconduire et d'abandonner si elle était réduite aux seules ressources d'une stricte mutualité.

Repousser les membres honoraires sous prétexte que le sociétaire n'a pas besoin de charité, que sa cotisation suffit à sa dépense, c'est donc refuser le moyen de venir en aide plus efficace aux vieillards, aux veuves et aux orphelins. C'est commettre une mauvaise action inspirée par un faux sentiment d'orgueil.

Refuser de devenir membre honoraire serait d'un égoïste, d'un mauvais cœur, et d'un homme peu soucieux de sa mémoire.

J. A. C.

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

Comité de Régie

LUNDI, 8 FÉVRIER 1892.

Présidence de B. O. Béland, écrivain, président.

Présents : Jos. Leduc, D. Dumaine, Jos. Mar-
san, Jos. Benoit, Magloire Côté, J. H. Morin, J.
A. Cadotte, F. Lajoie, Ls. Cordeau, O. Piché,
J. A. Côté.

Application pour bénéfice de M. Désiré Daig-
nault, 27 Janvier.

Résolu de payer :

Joseph Cabana, du 20 janvier au 8 Février,
\$5.00 ; Jos. Daigle, du 12 janvier au 8 février,
\$11.50 ; Philiis Bachand, du 23 au 8 février,
\$3.50 ; Misaël Laplante, du 7 janvier au 1er fé-
vrier, \$7.50 ; Pierre Baillargeon, du 17 janvier
au 4 février, \$7.50 ; Jos. Bachand, du 15 au 8
février, \$6.75 ; Collecteur Trésorier, (salaire
janvier), \$12.56 ; Dépenses bureau, \$5.38 ; St-
Théodore d'Acton, \$25.00.

Demande d'admissions et certificats requis
pour les aspirants suivants qui sont déclarés
admis :

A. Courtemanche, forgeron, 24 ans, l'Ange-
Gardien ; Ludger Fontaine, cultivateur, 42 ans,
Acton-Vale.

Et le Comité est ajourné

L'Eglise Catholique possède le signe de l'apostolicité.

Quel intérêt ces prédicateurs pouvaient-ils avoir à calomnier leur Eglise, dans le moment même où, comme ils le disent dans leur préface, ils se disposent à "faire une réponse qui prouve toute la joyeuse confiance qu'ils mettent dans l'excellence de leur Eglise, et le courage avec lequel ils sont prêts à défendre leur propriété et leur bon droit." Peut-être faut-il chercher la cause de cette assertion dans leur ignorance de ce qui a rapport à l'Eglise évangélique ? Eh quoi ! Des hommes qui ont étudié dans les universités, qui ont subi les examens les plus sévères, et qui se sont occupés pendant toute leur vie à scruter l'essence de leur Eglise, pourraient faire une telle réponse à la question, si cette Eglise met à l'abri des erreurs ? Et quand on admettrait que ces ministres ne connaissent pas leur propre Eglise, comment peut-on croire qu'ils connaissent mieux une Eglise étrangère, qu'ils puissent la décrire en détail, et comment sur leur seule parole peut-on ajouter foi à toutes les calomnies qu'ils débitent contre elle ? Quelle excuse trouveront après cela les protes-

tants au jour du jugement quand le sort de chacun sera fixé dans la proportion de ses fautes ? Une assemblée tout entière de prédicateurs leur déclare qu'ils ne doivent pas se fier à eux. Quelle terrible responsabilité pèse dès lors sur les protestants ! Oseront-ils rejeter la faute sur leurs ministres ? Que nous demandez-vous, leur diront ceux-ci : est-ce que nous vous avons représenté nos doctrines dogmatiques comme une œuvre du Saint-Esprit qui dût demeurer inaltérable à jamais ? Avons-nous déclaré que tout ce que nous vous enseignions était vrai et devait nécessairement être cru ? N'avons-nous pas au contraire proclamé, dans une conférence solennelle à Brieg, que nous étions loin de nier la possibilité d'une erreur, et que nous ne forçons personne de croire que ce que nous enseignions fut l'œuvre du Saint-Esprit, inaltérable à jamais ? Comment, après une semblable déclaration faite, non par une seule personne, mais par une assemblée, avez-vous pu être assez insensés pour regarder comme la doctrine de Jésus-Christ tout ce que nous vous débitons comme telle ? Nous qui avons consacré tout notre temps, tous les efforts de notre esprit à rechercher l'essence de notre Eglise, qui nous étions assis aux pieds des maîtres les plus célèbres, nous devons savoir mieux que personne si l'Eglise évangélique était capable ou non de donner la *sécurité* ; mais après mûre réflexion, après de longues années d'études, nous avons déclaré que, pour parler avec sincérité, il nous était impossible de nier la possibilité d'une erreur, que nous ne pouvions recommander à personne nos doctrines dogmatiques comme une œuvre irrévocable du Saint-Esprit, qu'il était possible qu'elle fût même toute pleine d'erreurs. Que vouliez-vous de plus ? Vous vous êtes égarés comme nous ; vous êtes perdus parce que, de même que nous, vous avez abandonné la parole du Seigneur ; mais cela ne nous regarde point ; vous n'avez de reproches à faire qu'à vous-mêmes. Si nous avions solennellement déclaré que toute erreur de notre part était impossible, que notre doctrine était l'œuvre irrévocable du Saint-Esprit, alors vous pourriez nous accuser, nous rendre responsables de l'erreur où vous êtes tombés, et ce serait avec raison qu'on nous demanderait compte de vos âmes. C'est ainsi que ces prédicateurs pourront parler au jugement dernier. Leurs aveux sont d'une grande importance. Puisque du moment où les prédicateurs de l'Eglise évangélique déclarent eux-mêmes hautement et franchement que l'on ne peut pas se fier à eux avec toute certitude, qu'il

n'est pas encore fixé, si ce qu'ils annoncent comme étant la doctrine de Jésus-Christ le soit réellement ; nous ne savons en vérité ce que la miséricorde divine pouvait faire de plus pour ouvrir les yeux de ceux qui s'égarèrent, pour les tirer de l'erreur qui leur fait espérer de trouver la vérité complète dans l'Eglise évangélique, et pour les ramener dans le sein de la véritable Eglise, laquelle soutient avec raison, que la coopération du Saint-Esprit la met à l'abri de toute erreur, et qu'elle n'est par conséquent pas livrée à la désespérante possibilité d'en commettre.

Chômages accidentels—cessation d'industrie

Ce qui occasionne les plus longs, les plus universels, les plus désastreux, dommages ce sont les commotions politiques. Elles arrêtent instantanément toutes les sources de la prospérité publique qui alimentent le travail ; les esprits sont inquiets, les capitaux sont effarouchés, les transactions sont nulles, et le malheur public pèse de tout son poids sur l'ouvrier. Heureux quand il n'a pas à supporter, avec le fardeau de la misère, celui des remords ; quand il est innocent des souffrances qu'il endure, et quand il n'a point, par sa docilité à des conseils perfides, déchainé lui-même les fléaux qui fondent sur lui.

L'ouvrier possède toujours un moyen d'adoucir sa propre position et celle de sa famille pendant les chômages, lorsqu'ils ne sont pas universels ; et ils ne sont jamais universels quand ils ne proviennent pas d'un grand ébranlement politique. Ce moyen, c'est aussi le seul qui puisse le sauver dans le naufrage complet de son industrie.

Il arrive aussi quelquefois ou qu'une profession cesse de pouvoir être exercée dans un pays, ou qu'un ouvrier dont elle avait été longtemps la seule ressource, se voit, pour des raisons de santé ou pour d'autres, contraint d'y renoncer pour toujours. Si cet ouvrier s'est conduit selon les lois de la raison ; si, comme je le lui ai conseillé déjà, il a véritablement vécu d'une vie d'homme ; s'il n'a pas laissé son intelligence s'abâtardir par la continuelle répétition des mêmes mouvements mécaniques, il s'en faut de beaucoup que tout espoir soit perdu pour lui. Qu'il applique à un autre genre d'industrie son intelligence, sa force, son adresse ; il se créera ainsi des ressources. Sans doute, il en coûtera

des efforts pour transformer son existence et pour substituer de nouvelles habitudes aux anciennes habitudes de sa vie, mais ses efforts finirent par réussir. J'ai vu un maître d'école, obligé de renoncer à sa place, devenir un intrépide coupeur de bois et gagner, par un travail manuel, plus que ne lui rapportait auparavant sa classe. J'ai vu un garçon de ferme, réduit par une infirmité à ne plus pouvoir se servir de son bras gauche, devenir un maître d'école très-passable. Il y a toujours des chances favorables dans la vie pour l'activité, la persévérance et le bon vouloir.

PENSÉES

Il est très utile de regarder en avant afin de voir le but, après avoir regardé en arrière pour voir les fautes commises et apprendre à les éviter.

—L'esprit d'ordre conserve la fortune quand elle existe, il la remplace ou, le plus souvent, il l'appelle quand elle n'existe pas.

—Bien dire et bien penser ne sont rien sans bien faire.

—En toutes choses voyez le résultat.

—Nul n'est riche que par l'économie.

—Pensez toujours deux fois pour parler une fois.

—Regardez ceux qui sont plus malheureux que vous.

Les Empoisonneurs

XIII

LA VICTIME

Pendant qu'elle réfléchissait à tout cela, il lui sembla voir filtrer un rayon de lumière à travers une fissure de la muraille. Elle y appliqua l'œil aussitôt, et aperçut un homme qui souleva un trappe et descendit dans une espèce de cave. Cet homme remonta un instant après, et Félicie, qui n'avait pas encore quitté son poste d'observation, reconnut en lui Marberie, le concierge de l'hôtel. Alors, elle se rappela les

longs entretiens de M. de Garderel avec le concierge, l'insolence de ce dernier, que le comte ne réprimait jamais, malgré son extrême susceptibilité ; au contraire, Paul de Garderel était rempli d'égards pour Marberie, et le traitait presque comme un égal. Les soupçons de Félicie une fois éveillés, elle résolut de pénétrer cette affaire ténébreuse. Elle pensait que, peut-être, lui serait-il possible d'empêcher ou de réparer un crime. Et puis, le secret de la conduite sauvage du comte était peut-être là, enfoui dans ce souterrain. Il ne s'agissait que de trouver une occasion favorable.

Elle s'offrit à la comtesse quelques jours plus tard. Son mari partit, annonçant qu'il ne rentrerait que le lendemain. Le soir, quand les domestiques se furent retirés, et que tout reposa dans l'hôtel, elle se rendit sans bruit et avec précaution au cabinet du comte. Elle commença par le parcourir attentivement et plusieurs fois des yeux. Elle reprit plusieurs fois son examen, mais toujours avec le même insuccès. N'espérant plus découvrir le secret désiré, elle allait sortir, lorsqu'en longeant le mur de droite elle glissa sur le plancher, et n'évita de tomber qu'en se retenant à la paroi. Sa main qui, sans doute, avait exercé une forte pression, fit jouer un mécanisme caché, et une porte étroite s'ouvrit, qui donnait dans le sombre bâtiment dont nous avons parlé. La jeune femme s'engagea résolument dans le passage, armée d'un flambeau. Parvenue au milieu de l'édifice, elle l'examina en détail et à loisir. Elle s'aperçut avec surprise qu'un conduit souterrain s'ouvrait à l'un des angles, et qu'il devait aboutir à la loge du concierge.

Ayant trouvé le secret de la trappe, elle le fit jouer, et la pierre roula sur elle-même, laissant béante une ouverture étroite, humide. Elle se pencha, et aperçut au fond, couché sur la paille létude, un être décharné, couvert de misérables vêtements. Touchée de compassion, la jeune femme se préparait à descendre, quand elle se sentit saisie par sa robe. En levant les yeux, elle vit l'odieuse et sinistre figure de Marberie.

—Vous ici, madame, fit-il, d'une voix rude. Arrière : vous n'auriez jamais dû connaître ces mystères. C'est votre mauvais génie qui vous a inspiré et guidé en ces lieux ; car votre mari ne vous pardonnera pas d'avoir épié et surpris son secret.

En même temps le concierge, dont les traits exprimaient une rage concentrée, referma violemment la trappe.

La jeune femme, muette d'étonnement et de frayeur, put enfin articuler ces mots :

— Je n'avais pas l'intention de mal faire, ni d'offenser mon mari. Le hasard seul m'a donné la pensée de pénétrer dans cet édifice.

Un sourire infernal effleura les lèvres minces et pâles de Marberie.

— M. le comte appréciera votre conduite, dit-il. Maintenant retirez-vous à votre appartement, et ne sortez pas d'ici avant le retour de M. de Garderel. Vous m'entendez ?

Félicie, blessée à juste titre de se voir traitée ainsi par un homme qu'elle regardait comme son serviteur, se redressa sous le regard venimeux du concierge, et répondit :

— De quel droit m'intimez-vous des ordres ? D'où vous vient cette audace d'insulter à ce point votre maîtresse ?

— De grâce, belle dame, ne vous fâchez pas, reprit-il avec un rire strident et sarcastique. J'agis de la sorte par le commandement de votre mari. Il pourra vous le dire lui-même ; en son absence et d'après sa volonté formelle, j'ai tout pouvoir ici, et sur les serviteurs et sur la maîtresse.

Félicie ne répliqua pas ; elle avait trop le sentiment de sa dignité pour discuter davantage avec un valet.

Le lendemain, dès qu'il fut de retour, le comte monta chez elle. La malheureuse femme s'attendait à une scène violente et tremblait de tous ses membres. M. de Garderel entra brusquement sans frapper. Arrivé au milieu de la chambre, il prit une chaise en silence. Son visage était sombre comme d'habitude ; son œil farouche lançait des éclairs de haine et de colère, ses traits étaient affreusement contractés. Mais quand il parla, sa voix était moins rude que Félicie ne s'y attendait.

— Madame, dit-il, je devrais me plaindre vivement de ce qui s'est passé hier. J'aurais le droit de vous traiter sévèrement. Mais, ajouta-t-il après une pause, tandis qu'un sourire singulier errait sur ses lèvres, je serai indulgent pour cette fois, à condition que vous me promettiez un secret absolu sur ce que vous avez découvert.

— Je vous promets tout, Paul, répondit Félicie, plus morte que vive.

— C'est bien. Je vous demanderai encore, autant à cause de votre position que pour d'autres motifs, de ne point sortir de l'hôtel sans être accompagnée.

Je m'y engage, dit encore l'infortunée avec un soupir. Cela, le comte descendit,

Le comte de Garderel, quoique l'hiver approchât, annonça à sa femme qu'il avait l'intention de se rendre au château de Champton ; elle ne fit aucune objection, car elle était constamment soumise aux moindres désirs de son mari.

Le soir même à l'arrivée à Champton, Félicie venait de se mettre au lit quand le comte entra, suivi de Marberie. Son œil étincelait de fureur et de haine ; il se jeta sur l'infortunée, la bâillonna pour quelle ne pût crier, l'enveloppa de quelques vêtements et l'entraîna dans le souterrain que nous avons décrit. Là, il lui ôta le bâillon, et l'interrogea sur ce qu'elle avait vu dans l'hôtel de la rue du Bac. Il voulait la forcer d'avouer qu'elle connaissait celui qui s'y trouvait enfermé.

— Puisque vous refusez de confesser la vérité, cria-t-il, vous allez mourir.

Félicie, brisée par les émotions qu'elle avait subies, pencha la tête sur sa poitrine, et murmura faiblement :

— Grâce, Paul, je vous en supplie. Je suis innocente !

Mais, le misérable, au paroxysme de la rage, lui signifia qu'elle était condamnée, et qu'elle ne sortirait pas vivante du souterrain.

A ces mots cruels, la comtesse retrouva subitement son énergie ; une lumière divine éclaira son âme ; elle comprit que Dieu voulait le sacrifice, et elle se résigna. Seulement elle demanda une faveur, celle de voir un prêtre, et de recevoir la dernière bénédiction d'un ministre de Dieu.

— Je mourrai contente, en priant le Seigneur de vous pardonner, dit-elle à son mari.

Contre toute attente, et au grand étonnement de Marberie, le monstre consentit à sa prière.

— Vous ne lui parlerez pas, dit-il ; un bâillon nous garantira votre silence ; et un masque vous empêchera d'être reconnue.

Puis, s'adressant à Marberie :

— Prenez une voiture, ajouta-t-il ; allez à la ville ; amenez un prêtre, mais qu'il ait les yeux bandés, afin qu'il ignore à jamais dans quelle maison il a rempli son ministère.

Marberie, n'osant répliquer, prit le parti d'obéir. Le prêtre vint, comme nous l'avons raconté. Aussitôt après son départ, le comte de Garderel ôta à la malheureuse jeune femme son bâillon, et lui fit avaler de force un breuvage contenu dans un petit flacon de cristal. Félicie se tordit un instant dans d'affreuses convulsions. Enfin tout mouvement cessa : elle était morte.

Trois semaines plus tard, la nouvelle se répandit que Mme la comtesse de Garderel venait de mourir, consumée par une maladie de langueur.

XIV

LA CHAMBRE DU MALADE

A peu près à l'époque où M. de Garderel et sa famille étaient partis pour le château de Champton, le docteur Auricourt fut appelé, une nuit, pour visiter un malade, dans la rue Serpente. Le docteur s'étant approché, le malade lui fit signe qu'il avait une extrême difficulté à parler. En effet, les quelques mots qu'il parvint à prononcer parurent le fatiguer à l'excès.

Alfred tâta le pouls et ne trouva pas de fièvre, mais seulement un peu d'agitation. Il examina la langue, la gorge, ausculta la poitrine, et se contenta de dire :

—Tempéramment épuisé : il faut des toniques, des réactifs.

Il y avait sur la table du papier, de l'encre et des plumes. Le docteur écrivit une ordonnance qui prescrivait certaines potions, et se retira en promettant de revenir le lendemain.

Ce malade, que venait de visiter Alfred Auricourt, était Marberie. Selon la promesse faite à Félix de Garderel, l'ancien concierge commençait à jouer le rôle qu'il s'était tracé. Le docteur revint comme il l'avait annoncé. Le malade se plaignait beaucoup et prétendait n'avoir reçu aucun soulagement. L'une des potions était encore à moitié pleine sur la table. Après beaucoup d'efforts, Marberie parvint à faire entendre à Alfred que ce médicament était mal préparé.

—Je possède, dit-il, quelques connaissances en médecine ; employé assez longtemps chez un pharmacien, j'ai moi-même préparé ces sortes de potions. Je suis sûr qu'il y a une erreur. D'ailleurs je me suis trouvé plus malade ; mes souffrances ont augmenté aussitôt après les premières cuillerées de ce breuvage.

Alfred voulut expliquer au malade que son jugement était sans doute en défaut, à cause de son état maladif. Marberie ne voulut pas en convenir, et finit par dire d'un ton impatienté et brusque :

—Au surplus, docteur, vous avez un moyen bien simple de constater la vérité de ce que j'avance : Avez, seulement, quelques gouttes de la potion ; je vous affirme que votre palais vous

révélera l'erreur. Vous ne sauriez vous y tromper.

Le docteur s'approcha de la table, prit entre le pouce et l'index la fiole qui contenait le médicament, se tourna vers la fenêtre que le soleil inondait de lumière, et éleva le liquide à la hauteur de son œil. A la première inspection, sa figure trahit un mouvement de surprise, qui n'échappa point à Marberie :

—Eh bien ! docteur, dit-il, vous ne me croyez pas ?

—Je ne dis pas cela, répondit Alfred d'une voix lente ; peut-être avez-vous raison.

—Rien de plus facile que de vous en assurer, reprit le malade.

—Telle est en effet ma pensée. Mais je veux obtenir une certitude absolue. Quelle que soit la cause de l'erreur, si elle existe, c'est un fait grave. Un pharmacien ne doit pas se tromper aussi grossièrement.

Que prétendez-vous faire, interrogea le malade avec une certaine inquiétude ?

—Je vous demanderai la permission, monsieur, d'emporter chez moi cette motion. Je l'analyserai à loisir, et je saurai, je vous en réponds, ce qu'elle contient.

—Alors, si le pharmacien est en faute, quelles sont vos intentions à son égard ?

—Mes intentions sont de prendre des mesures pour que ceci ne se renouvelle plus.

Cela dit, Alfred prescrivit un autre médicament, salua le malade, prit son chapeau, sa canne, ses gants, mit la fiole en lieu sûr, et partit.

Arrivé chez lui et après une étude attentive, il y trouva les éléments qui devaient composer le médicament prescrit ; puis une combinaison de substances étrangères qui devaient faire de la potion un poison violent. A cette découverte, le jeune homme demeura pâle, interdit. Sa poitrine oppressée, ne laissait échapper qu'avec peine la respiration. Assis devant la potion, il prit sa tête dans ses mains crispées, et se mit à réfléchir. Il était de toute évidence, à ses yeux, que le pharmacien n'était pour rien dans cette addition d'une substance malfaisante. Il n'avait pas même chez lui, Alfred en était sûr, le toxique retrouvé dans le médicament. Le docteur Auricourt se souvint que, lui-même, n'avait vu qu'une fois cette combinaison redoutable, et c'était chez Félix de Garderel.

Le docteur étant retourné, à la tombée de la nuit, dans la rue Serpente, on le fit attendre. De la pièce où il était, il lui sembla entendre

une voix connue qui ressemblait à celle de Félix. Introduit enfin auprès du malade, il le trouva dans le même état, hormis son teint qui était plus animé. A la vue du docteur, Marberie tressaillit légèrement. Il ne comptait pas évidemment sur une seconde visite. Cependant, prenant le premier la parole :

—Docteur, dit-il, avez-vous réussi à constater l'erreur, et à bien vous assurer que je ne métais pas trompé ?

—Parfaitement, répondit Alfred tout en examinant avec attention Marberie.

—Qu'avez-vous découvert ?

—Avant de vous le dire, permettez-moi de vous demander si vous vous connaissez les ennemis ?

—Hum ! fit le malade ; je ne sais trop. Mais, quel est l'homme, si peu qu'il ait vécu, qui n'est excité quelque haine, et qui ne puisse se trouver en butte à des ressentiments, à des vengeances même ?

Cette réponse vague ne satisfaisait point Alfred. Il reprit :

—Avez-vous été jamais en rapport avec le docteur Félix de Garderel ?

Cette question nouvelle prit le malade au dépourvu ; un mouvement convulsif agita les muscles de son visage, mais il se remit bientôt.

—Que peut-il y avoir de commun, interrogea-t-il, entre le docteur Félix de Garderel et la potion que le pharmacien a préparée d'après votre ordonnance ?

—J'ai une raison, monsieur, de m'enquérir auprès de vous de cette circonstance. Maintenant, je vous demanderai encore si vous avez vu Félix dans ces derniers jours ?

Marberie avait eu le temps de se composer et de réfléchir à ce qu'il devait faire.

—Non, dit-il, je n'ai pas vu Félix ; je ne le connais même pas.

Alfred se tut : cette réponse le déconcertait. Il se contenta de dire, après un silence :

—Je suis convaincu, monsieur, que vous avez des ennemis acharnés, qui en veulent à votre vie. Ma conscience me fait un devoir de vous avertir.

—Sur quoi basez-vous cette supposition, docteur ? Je voudrais le savoir.

—Sur le médicament que j'ai analysé : il était empoisonné.

—Par suite, sans doute, de l'erreur d'un pharmacien malhabile, répartit dédaigneusement Marberie.

—Non, je suis sûr que le pharmacien a donné la potion telle que je l'avais prescrite : j'a-

jouterai que les substances vénéreuses mélangées à la potion ne se trouvent pas chez lui.

Marberie secoua la tête d'un air de doute.

—Je ne vois pas, dit-il, qui aurait pu opérer le mélange dont vous parlez, sinon le pharmacien.

Alfred prenant un air sévère, et fixant sur lui un regard pénétrant :

—Monsieur, lui dit-il, vous en savez beaucoup plus que vous ne voulez en dire. Vous connaissez parfaitement les personnes qui vous ont visité ; et, si l'une d'elles est capable d'un crime, d'une vengeance, vous ne l'ignorez pas.

—Docteur, s'écria le malade, oubliant qu'il était épuisé et en se soulevant brusquement, docteur, où tendent ces questions ? Je vous ai fait venir pour me donner vos soins, et non pour me torturer par vos incessantes interrogations.

—Ce que je fais, monsieur, j'ai le droit de le faire, reprit gravement le docteur. Voulez-vous donc que je remette cette affaire entre les mains de la justice ? N'est-il pas nécessaire que ma conscience de médecin, d'honnête homme, soit éclairée sur la provenance du toxique trouvé dans un médicament que j'ai prescrit ?

Marberie retomba sur son lit, les lèvres tremblantes, les yeux hagards. L'expression de sa physionomie n'échappa point à Alfred, qui poursuivit d'une voix plus accentuée :

—A tout ce que je viens de dire, monsieur, je dois ajouter un mot : Vous prétendez avoir bu une partie de la potion ; eh bien ! j'ai regret à vous l'avouer, je ne vous crois pas.

—Vous ne croyez pas ? dit Marberie, d'un ton rauque. Docteur, c'en est trop ; votre profession ne saurait vous autoriser à venir insulter chez eux ceux qui souffrent.

—Laissez-moi achever, reprit froidement le docteur. Je ne vous crois pas, parce que cela n'est pas possible.

—Expliquez-vous. Que voulez-vous dire ?

—Je regarde comme impossible que vous ayez pris une partie de la potion, si faible fût-elle, car une seule cuillerée à bouche vous eût tué raide, tant le poison est violent.

Marberie atterré ne répondait pas, et attendait avec anxiété où le docteur s'arrêterait. Il le voyait au courant de la moitié du secret. Connaissait-il le reste ? Voilà ce que l'ancien concierge eût bien voulu se dire.

—Je vous dirai encore, poursuivit Alfred, qu'à ma connaissance, un seul homme à Paris, possède la formule de la combinaison des matières vénéreuses mêlées au médicament.

Et cet homme, qui est-il ? interrogea Marberie en tremblant.

—Vous venez de le voir tout à l'heure : il m'a précédé auprès de vous, répondit Auricourt avec sévérité. Cet homme, c'est le docteur Félix de Garderel.

—L'avez-vous donc rencontré ? demanda le misérable d'une voix étouffée.

—Non ; mais j'ai entendu sa voix lorsqu'il était dans votre chambre, il n'y a qu'un instant. Vous voyez bien que je ne saurais plus avoir de doutes. Par conséquent, il m'est impossible d'accepter vos négations.

—Eh bien, dit Marberie avec un air de fausse bonhomie, puisque vous savez tout, je ne dissimulerai pas davantage. Il y a entre le docteur Félix de Garderel et moi de grands dissentiments. Peut-être serai-je un jour sa victime. Mais, j'ai juré, et il y va pour moi des plus graves intérêts, de ne jamais prononcer son nom de façon à le compromettre.

Marberie donna cette explication avec une assurance, qu'Alfred ne savait plus que penser. Voyant que le docteur ne répondait pas, l'ancien concierge se souleva de nouveau, et dardant sur lui son regard fauve. Ce mouvement parut faire jaillir une lumière dans l'esprit d'Auricourt ; il se frappa le front avec la main, se leva tout à coup, et dit avec précipitation à Marberie.

—Vous connaissez le comte de Garderel, je père de Félix ?

—Oui, je vous l'ai dit.

—Et moi aussi je vous connais, ajouta le docteur, en faisant un pas pour sortir ; je vous ai vu chez lui, en son hôtel, rue du Bac.

—Je crois que vous êtes dans l'erreur.

—Non, je ne me trompe pas ; ma mémoire, en ce moment, me rend un service imprévu, et me fournit de bons renseignements. Vous êtes le concierge de M. de Garderel. Or, je vous le déclare : maintenant, votre conduite, votre maladie, tout en vous me paraît suspect, pour ne rien dire de plus. Je prendrai les mesures nécessaires pour arriver à la découverte de la vérité.

Là dessus, sans écouter la réponse que Marberie commençait, le docteur ouvrit la porte et sortit. (A continuer.)

—Un irlandais, Denis Koorobee, qui vient de mourir était le père de 48 enfants, 236 petits enfants et 944 arrière petits enfants. Ce patriote s'était marié sept fois. Les Canadiens-français peuvent-ils citer un pareil patriarche ?

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

MAISONS PARTICULIÈREMENT
RECOMMANDÉES AUX MEMBRES DE
L'UNION ST-JOSEPH

Courtier, agent d'assurances

J. O. Dion, 9 rue St-Jenis.

Epiceries, Provisions

Désiré Dumaine, rue St-Antoine.

Damien Bouchard, rue Cascades.

F. A. Brodeur, " "

Joseph Chartier, rue Bourdages.

Pagnuelo et frère, rue Cascades.

Ferronneries, huiles, peintures

J. H. Morin, Place du Marché.

Poêles, objets en fonte

J. H. Morin, Place du Marché.

Gilbert Bédard, Bord de l'eau.

Grains, fleur, etc.

Michel Bousquet, rue Mondor.

M. Denis, rue Cascades.

Marchandises sèches

N. G. Leduc, Place du Marché.

Bédard et Lefebvre, Place du Marché.

Alfred Lapalme, " " "

Chaussures

Joseph Morin, Place du Marché.

Félix Houle, " " "

L. N. Lussier, rue Cascades.

Tailleurs

Joseph Allaire, Rue Cascades.

Joseph Cabana, " "

J. H. Choquette, au Séminaire.

Barbiers

V. et A. Laflamme, rue Cascades.

Charland et Turcotte, Place du Marché.

Selliers

Hormidas Guertin, rue Cascades.

Joseph Dalbec, " "

Iréné Choquette, " "

Plombiers

Joseph Hébert, rue Cascades.

Adrien Blondin, " "

H. N. Bernier, rue Cascades.

Brodeur et frère, rue St-Antoine.

Boulangers

Gladu et frère, rue Concorde.
Cyprien Gladu, rue Cascades.
Edouard Labonté, rue St-Antoine.
Langevin et frère, Bord de l'eau.
Camille Gosselin, rue St-Antoine.

Librairie

E. H. Richer, Place du Marché.
L. A. Choquet et frère, rue Cascades.

Carrossiers

Hormisdas Choquette, rue Cascades.
Arthur Choquette, rue Bourdages.

Forgerons

Thomas Lajoie, rue Cascades.
Nazaire Arcand, rue Concorde.
Napoléon Daignault, rue Concorde.
Clément Lacroix, rue William.
Gilbert Lessard, rue William.
Esdras Dussault, rue Mondor.

Thés, cafés

Alfred Breton, Place du Marché.

Cordonniers

Clément Jacques, rue Cascades.
Victor Sévigny, " "

Entrepreneurs menuisiers

Joseph Chenette, rue Concorde.
Paquette et Godbout, rue William.

Entrepreneurs maçons

Oscar Lamoureux.
Louis Gosselin.

Bouchers

Rémi Daigle, au Marché.
Napoléon Soly, do.
Denis Rivet, do.
Joseph Lebrun, do.
Victor Bernier, do.
Magloire Gaboury, do.
William Boucquet, do.

Orfèvres, Bijoutiers

E. Lamarche, Place du Marché.
Léonard Beaudry, " " "

Fournisseur pierre et chaux

Bruno Lamontagne, La Carrière.

REMEDES SAUVAGES

Ne sont-ce pas les herbes et les racines qui seraient de médecine aux anciens ! Avez-vous déjà vu le sauvage se servir de minéraux pour les maladies ! Cette science des herbes et des racines que nos pères connaissaient, s'étant perdue, M. J. P. E. Racicot, de Montréal, à force d'études sérieuses au milieu des indigènes, est enfin parvenu à découvrir ce secret qui faisait la richesse des anciennes familles. Car, quelle est la plus grande richesse d'une famille ? N'est-ce pas la santé ! Ainsi donc, ayez pleine et entière confiance dans l'avenir : vous serez riches et heureux si vous employez dans vos familles les remèdes sauvages de **J. E. P. RACICOT**, seul inventeur, propriétaire et manufacturier de remèdes sauvages patentés

1434 Rue NOTRE-DAME, MONTREAL.

A ST-HYACINTHE, on peut voir M. Racicot tous les samedis à l'Hôtel Windsor, en face du Marché. On peut se procurer là et alors ses Remèdes célèbres pour toutes les maladies.

Joseph Morin

Marchand de Chaussures
(EN FACE DU MARCHÉ, ST - HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock d'automne.

TOUJOURS EN MAINS

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE
En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

J. O. DION,

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE.

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union St-Joseph qu'il représente, comme Agent, plusieurs Compagnies d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il compte sur l'encouragement auquel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe Citizens, Hartford & National.

Bureau : No. 9 - Rue St-Denis
ST-HYACINTHE.

OSCAR LAMOUREUX

ENTREPRENEUR

De Construction en Pierre, Brique et Bois

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaises,
Fours, etc.

H. N. BERNIER

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc
D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

128, Rue Cascades

SAINT-HYACINTHE.

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Bâtisse de la " Tribune "

Montres Américaines et Suisses, en or et en argent, horloges, argenteries, etc. Spécialité : Lanettes en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

Marchandises sèches

N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe.
M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes,
à des prix exceptionnellement avantageux.

Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies,
Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc,
Ses tweeds canadiens, Anglais et Ecossois, pour habillement
d'hommes défient toute compétition.

BRODEUR FRÈRES

Plombiers, Ferblantiers, Couvreur

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREIL DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

* * *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

Docteur Eng. St-Jacques

MEDICIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

ALFRED MARQUETTE

Meublier et Boureur

(Rue Cascades, ancienne place G. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPÉCIALITÉ—

Bureaux & Cylindres, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

S. BOURGEOIS

Magasin General

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Epicerie, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES.

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC

Courroies en cuir pour Engins.

JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Après de frongerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.
Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

“L'ÉCHO”

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé pour le compte de ses propriétaires, par
Bouche de LaBrière, imprimeur-éditeur, en la cité de
St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.